



**POLITIQUE
BIOALIMENTAIRE**
2018 | 2025

FEUILLE DE ROUTE

Plan d'action 2018-2023 pour la réussite de la Politique bioalimentaire

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)

Édition 2023

ALIMENTER
**NOTRE
MONDE**

La présente feuille de route 2023 est à sa quatrième édition. Celle-ci a fait l'objet d'un bilan et d'une mise à jour, en date du 15 juin 2023, dans le cadre de la préparation de la 4^e rencontre annuelle des partenaires du 26 mai 2023.

Le bilan est présenté en introduction de la présente feuille de route. Une première section présente les principales réalisations, couvrant la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. Une deuxième section porte sur les priorités et enjeux pour 2023-2024 considérant l'objectif de contribuer à l'économie durable du Québec.

NOTES AUX LECTEURS :

La liste des sigles et acronymes utilisés se retrouve à la fin du document.

Principales réalisations 2022-2023

- Le Canada et le Québec ont annoncé, le 27 mars 2023, la signature des accords du Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable) qui représente un investissement quinquennal total (2023-2028) de 3,5 G\$ pour l'ensemble des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Cela comprend 1 G\$ dans des initiatives fédérales et 2,5 G\$ dans des initiatives à frais partagés. Celles-ci sont cofinancées à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par les gouvernements provinciaux et territoriaux
 - Au Québec, le budget du PCA durable est estimé à 955 M\$ sur cinq ans au bénéfice du secteur agroalimentaire québécois. Il s'agit d'un financement supplémentaire de 97 M\$ par rapport au cadre stratégique précédent. Pour les initiatives stratégiques à frais partagés, une augmentation de 25 % porte l'enveloppe totale à 367 M\$, dont 220 M\$ proviennent du gouvernement fédéral.
 - Les paramètres des programmes pancanadiens de gestion des risques de l'entreprise (GRE) que sont Agri-investissement, Agri-stabilité, Agri-protection et Agri-relance, ont été bonifiés de façon qu'ils soient plus opportuns, plus équitables et plus simples. Cela se traduit notamment par une augmentation du taux d'indemnisation dans le programme Agri-stabilité, le faisant passer de 70 % à 80 %.
 - Le PCA durable est en cohérence avec les objectifs de la Politique bioalimentaire. Les investissements viendront notamment appuyer la poursuite et la bonification de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales en plus de soutenir les programmes visant la productivité et l'innovation.
 - Le développement durable de l'agriculture représente une priorité commune de la Politique bioalimentaire du Québec ainsi que du PCA durable et du Plan climatique renforcé du Canada. Parmi les mesures fédérales, signalons le Programme des technologies propres en agriculture et le Fonds d'action à la ferme pour le climat.
- Poursuite des travaux du groupe FPT, coprésidé par le MAPAQ et AAC, avec l'aide d'un facilitateur indépendant pour examiner les pratiques des détaillants et des distributeurs dans le but de proposer des solutions concrètes à l'augmentation des frais imposés aux fournisseurs. En juillet 2022, les ministres FPT de l'Agriculture ont réitéré aux acteurs de l'industrie bioalimentaire qu'ils doivent parvenir à un consensus sur une solution incluant un Code de pratiques et un mécanisme de règlement des différends, afin d'améliorer la prévisibilité, la transparence et l'équité dans les relations entre fournisseurs et détaillants. En janvier 2023, le comité directeur de l'industrie a présenté le résultat de ses travaux aux ministres FPT. Ce comité a rédigé les dispositions du Code, ainsi que l'élaboration de la gouvernance administrative nécessaire pour assurer la surveillance du Code, des mécanismes d'application et du modèle d'arbitrage. Une consultation élargie a été lancée afin de permettre un examen approfondi du Code par des organisations et des parties prenantes de l'industrie afin d'assurer une participation pleinement représentative dans le processus d'élaboration du Code.

Priorités 2023-2024 permettant de contribuer à l'économie durable du Québec

- Poursuivre la collaboration entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral pour agir de manière complémentaire et dans le respect des compétences législatives respectives à travers la Politique bioalimentaire du Québec et la Politique alimentaire pour le Canada.
- Bâtir, en partenariat avec les provinces et territoires, des chaînes d'approvisionnement plus résilientes et plus efficaces et élaborer une stratégie à long terme pour la main-d'œuvre (locale et étrangère) dans le secteur agricole et agroalimentaire, qui réponde aux besoins des différents secteurs et des différentes régions du Canada.
- Élaboration et mise en œuvre des initiatives stratégiques du PCA durable (science, recherche et innovation, environnement et changements climatiques, renforcement de la capacité, de la croissance et de la compétitivité du secteur) qui est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2023.
- Poursuivre les travaux du groupe de travail FPT sur les frais imposés par les détaillants et les distributeurs afin de les accompagner dans leurs efforts pour proposer une solution concrète et acceptable pour l'ensemble du secteur agroalimentaire.

OBJECTIF 1.2 : Promouvoir et valoriser les produits bioalimentaires d'ici

Pistes de travail :

1.2.1. Renforcer l'identification, la différenciation et la promotion des aliments d'ici (ex. : Aliments du Québec, appellations réservées, termes valorisants, marques territoriales, images de marque)

1.2.2. Renforcer l'accès aux données stratégiques et l'accompagnement des entreprises pour augmenter la présence des produits québécois dans les marchés de détail et les services alimentaires

1.2.3. Accroître la présence et favoriser l'achat d'aliments sains, locaux et écoresponsables dans les institutions publiques

1.2.4. Accompagner les entreprises dans l'utilisation des technologies de l'information pour la commercialisation de leurs produits (ex. : commerce électronique)

COLLABORATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Collaborations avec le gouvernement fédéral	Responsables	Collaboration	2018	2019	2020	2021	2022	2023	État	Pistes
Assurer la mise en œuvre d'initiatives stratégiques portant sur le développement des entreprises sur les marchés intérieurs au regard des exigences du Partenariat canadien pour l'agriculture 2018-2023	MAPAQ	AAC							Réalisée	1.2.2

OBJECTIF 1.3 : Favoriser la croissance sur les marchés extérieurs et le respect des normes des produits importés

Pistes de travail :

1.3.1 Soutenir le développement des marchés extérieurs et renforcer la synergie des services d'accompagnement aux entreprises bioalimentaires exportatrices

1.3.2 Aider les entreprises bioalimentaires à bénéficier des zones industrialo-portuaires pour développer leurs exportations

1.3.3 Documenter les plaintes au regard du non-respect des normes relatives aux produits bioalimentaires importés et réaffirmer, en continu, auprès du gouvernement fédéral l'importance de maintenir un contrôle des aliments importés et de s'assurer du respect des normes en vigueur au Canada

1.3.4 Promouvoir les intérêts du Québec et du secteur bioalimentaire lors de la négociation de tout accord pancanadien ou international relatif au commerce

COLLABORATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Collaborations avec le gouvernement fédéral	Responsables	Collaboration	2018	2019	2020	2021	2022	2023	État	Pistes
Faciliter le développement de marchés internationaux des exportateurs québécois en contribuant au Conseil fédéral-provincial sur le développement de marchés afin de coordonner les actions gouvernementales de soutien au développement des exportations	MAPAQ	AAC Autres provinces et territoires							En cours	1.3.1
Assurer la mise en œuvre d'initiatives stratégiques portant sur le développement des entreprises sur les marchés extérieurs au regard des exigences de l'accord Canada-Québec du Partenariat canadien pour l'agriculture 2018-2023	MAPAQ	AAC							Réalisée	1.3.1
Assurer la mise en œuvre d'initiatives stratégiques portant sur le renforcement de la capacité, de la croissance et de la compétitivité du secteur au regard des exigences de l'accord Canada-Québec du PCA durable 2023-2028	MAPAQ	AAC							En cours	1.3.1

Collaborations avec le gouvernement fédéral	Responsables	Collaboration	2018	2019	2020	2021	2022	2023	État	Pistes
<p>Obtenir d'AAC de l'information sur les programmes fédéraux du PCA durable de soutien à l'exportation et suivre la participation du Québec*</p> <p><i>* Accord qui succède au PCA 2018-2023</i></p>	MAPAQ	<p>AAC Ambassades, délégués commerciaux et consulats du Canada Innovation, Sciences et Développement Économique Canada Affaires Mondiales Canada</p>							En cours	1.3.1

OBJECTIF 2.1 : Appuyer l'investissement dans les entreprises

Pistes de travail :

2.1.1. Appuyer l'investissement agricole et l'offre de financement

2.1.2. Appuyer l'investissement dans les secteurs des pêches et de l'aquaculture commerciale

2.1.3. Accompagner les entreprises de transformation alimentaire dans leurs projets d'investissement et de manufacturier innovant par une démarche gouvernementale unifiée

2.1.4. Explorer le potentiel d'investissement étranger complémentaire aux entreprises d'ici et procurant des gains pour le Québec en matière de croissance des activités du secteur bioalimentaire et de sa présence sur les marchés

COLLABORATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Collaborations avec le gouvernement fédéral	Responsables	Collaboration	2018	2019	2020	2021	2022	2023	État	Pistes
Assurer la mise en œuvre d'initiatives stratégiques favorisant les investissements dans les entreprises de transformation alimentaire au regard des exigences du Partenariat canadien pour l'agriculture 2018-2023	MAPAQ	AAC							Réalisée	2.1.3

OBJECTIF 2.2 : Soutenir la gestion des risques et les chaînes de valeur

Pistes de travail :

2.2.1 Accompagner les entreprises en matière de gestion, de planification stratégique, d'information sur les coûts de production, de formation entrepreneuriale, d'outils privés de gestion des risques

2.2.2 Maintenir et adapter les outils financiers de gestion des risques agricoles pour faire face aux aléas climatiques, à la conjoncture des marchés et répondre aux attentes de la société

2.2.3 Continuer, avec les partenaires, à faire évoluer la mise en marché collective et la gestion de l'offre pour en assurer la pérennité et la réponse aux attentes des consommateurs et de la société

2.2.4 Soutenir l'approche filière et favoriser la création de chaînes de valeur afin de répondre aux besoins variés des marchés et des consommateurs d'ici et d'ailleurs

2.2.5 Évaluer la faisabilité de créer un terme valorisant « sans OGM » pour favoriser la distinction des produits du Québec

COLLABORATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Collaborations avec le gouvernement fédéral	Responsables	Collaboration	2018	2019	2020	2021	2022	2023	État	Pistes
Accompagner les producteurs dans leur application aux Initiatives Agri-risques	MAPAQ	AAC							Réalisée	2.2.2
Poursuivre les travaux du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les politiques de gestion des risques des entreprises (GRE) et des sous-comités portant sur le programme Agri-protection, la méthode de prévision, l'administration des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement ainsi que celui sur la technologie de l'information liée à la GRE	MAPAQ FADQ	AAC							En cours	2.2.2
Participer aux consultations, à l'échelle québécoise et pancanadienne, avec les producteurs pour s'assurer que les enjeux, les préoccupations et les besoins du secteur soient pris en compte	MAPAQ FADQ	UPA Producteurs agricoles AAC							En cours	2.2.2

Collaborations avec le gouvernement fédéral	Responsables	Collaboration	2018	2019	2020	2021	2022	2023	État	Pistes
<p>Assurer l'application des programmes de gestion des risques de l'entreprise pour les producteurs agricoles en vertu de l'accord-cadre du PCA durable 2023-2028*</p> <p><i>* Accord qui succède au PCA 2018-2023</i></p>	<p>MAPAQ FADQ</p>	<p>AAC</p>							<p>En cours</p>	<p>2.2.2</p>
<p>Poursuivre l'accompagnement du Comité directeur de l'industrie par le Groupe de travail FPT sur les frais imposés par les détaillants coprésidé par le Québec et le gouvernement fédéral, dans le but de parvenir à une solution consensuelle à ce problème et la mise en œuvre application de la solution proposée.</p>	<p>AAC MAPAQ</p>	<p>Consultations des représentants de la production, de la transformation, du détail, de la distribution alimentaire et d'experts</p>							<p>En cours</p>	<p>2.2.4</p>

OBJECTIF 2.3 : Investir dans l'innovation et renforcer les synergies

Pistes de travail :

2.3.1 Accroître les efforts de recherche et d'innovation dans le secteur bioalimentaire avec un effet de levier des partenaires

2.3.2 Améliorer les infrastructures des centres de recherches et de transfert dédiés au secteur bioalimentaire dans l'optique d'être à la fine pointe de la technologie et de répondre aux nouveaux standards du secteur

2.3.3 Accompagner et soutenir l'innovation au sein des entreprises bioalimentaires comme catalyseur à l'implantation de technologies innovantes et au développement de produit

2.3.4 Renforcer les approches concertées entre les acteurs de la recherche, de l'innovation et de la formation pour la réalisation de projets structurants

COLLABORATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Collaborations avec le gouvernement fédéral	Responsables	Collaboration	2018	2019	2020	2021	2022	2023	État	Pistes
Obtenir d'AAC de l'information sur les programmes fédéraux en recherche et innovation et suivre la participation du Québec	MAPAQ	AAC							En cours	2.3.1
Assurer la mise en œuvre d'initiatives stratégiques portant sur la science, la recherche et l'innovation au regard des exigences du PCA durable 2023-2028* * Accord qui succède au PCA 2018-2023	MAPAQ	AAC							En cours	2.3.1

OBJECTIF 3.3 : Promouvoir la santé et le bien-être des animaux

Pistes de travail :

3.3.1 Poursuivre les approches concertées en matière de prévention des maladies animales et celles transmissibles aux humains par les animaux

3.3.2 Renforcer les initiatives visant la prévention de l'antibiorésistance et l'utilisation judicieuse des antibiotiques

3.3.3 Favoriser l'accès et soutenir le développement de la profession vétérinaire

3.3.4 Soutenir la mise en œuvre des pratiques recommandées pour la santé et le bien-être des animaux

3.3.5 Augmenter la responsabilisation de toutes les personnes envers les animaux

COLLABORATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Collaborations avec le gouvernement fédéral	Responsables	Collaboration	2018	2019	2020	2021	2022	2023	État	Pistes
Contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie de santé des végétaux et des animaux (SSVA) du Canada dont l'objectif est de prévenir et gérer de manière proactive les risques pour la santé des végétaux et des animaux qui touchent directement ou indirectement les ressources canadiennes, l'économie ou la santé humaine et animale	ACIA MAPAQ	AAC Autres gouvernements provinciaux et territoriaux (santé et agriculture) Industrie CNSBEAE							En cours	3.3.1 3.3.2
Collaborer aux travaux des instances gouvernementales en agriculture du Canada, en collaboration avec l'industrie, pour l'établissement d'une feuille de route en matière de préparation aux urgences en santé animale	ACIA MAPAQ	AAC Autres gouvernements provinciaux et territoriaux Industrie Collectif « Santé animale Canada »							En cours	3.3.1

Collaborations avec le gouvernement fédéral	Responsables	Collaboration	2018	2019	2020	2021	2022	2023	État	Pistes
Assurer la mise en œuvre d'initiatives stratégiques portant sur l'atténuation et la gestion des risques sanitaires et alimentaires au regard des exigences du Partenariat canadien pour l'agriculture 2018-2023	MAPAQ	AAC							Réalisée	3.3.1

OBJECTIF 3.4 : Encourager les approches concertées pour la santé et l'environnement

Pistes de travail :

3.4.1 Renforcer les initiatives pour réduire les gaz à effet de serre du secteur bioalimentaire et sa vulnérabilité face aux changements climatiques

3.4.2 Améliorer l'efficacité énergétique des entreprises bioalimentaires et leur accès aux sources d'énergie renouvelable

3.4.3 Développer et appuyer les approches concertées pour améliorer la qualité de l'eau, la santé des sols et la protection de la biodiversité

3.4.4 Poursuivre la croissance du secteur biologique

3.4.5 Renforcer la réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides

3.4.6 Réduire le gaspillage et les pertes alimentaires et favoriser les dons alimentaires

3.4.7 Encourager l'économie circulaire et valoriser les coproduits

COLLABORATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Collaborations avec le gouvernement fédéral	Responsables	Collaboration	2018	2019	2020	2021	2022	2023	État	Pistes
Assurer la mise en œuvre d'initiatives stratégiques portant sur l'environnement et les changements climatique au regard des exigences du PCA durable 2023-2028* <i>* Accord qui succède au PCA 2018-2023</i>	MAPAQ	AAC							En cours	3.4.1 3.4.2 3.4.3

Sigles et acronymes

AAC – Agriculture et Agroalimentaire Canada

ACIA – Agence canadienne d'inspection des aliments

CNSBEAE – Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage

FADQ – La Financière agricole du Québec

FPT – Fédérale, provinciaux et territoriaux

GRE – Gestion des risques d'entreprise agricole

LMR – limite de la marge de référence

MAPAQ – Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

PCA – Prêt canadien aux apprentis

SSVA – Stratégie de santé des végétaux et des animaux

UPA – L'Union des producteurs agricoles